

# OPQIBI INFO

Juillet 2019 • n° 28

L'ORGANISME DE QUALIFICATION DE L'INGÉNIERIE



EDITO

De plus en plus, les maîtres d'ouvrage font appel à des prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et cette situation devrait encore s'amplifier à l'avenir. Parmi les principales raisons de cette évolution, on peut évoquer la

complexité toujours croissante des projets ainsi que la réduction continue - voire la disparition - des compétences techniques internes au sein des collectivités territoriales, des organismes publics et même chez certains donneurs d'ordre privés.

C'est en 1997 que l'OPQIBI a commencé à attribuer ses premières qualifications en AMO. Il en existe actuellement une quinzaine (y compris la programmation) dont les plus demandées et détenues sont l'AMO en technique (01.03), l'AMO en exploitation-maintenance (01.04) et la conduite d'opération (01.09). Aujourd'hui, plus de 300 structures - soit un qualifié sur six - dispose au moins d'une qualification en AMO.

Lors de son séminaire interne annuel le 27 juin dernier, l'OPQIBI a organisé une table ronde précisément sur le thème de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, durant laquelle sont intervenus des représentants de la maîtrise d'ouvrage et de l'ingénierie. Il en ressort que l'AMO - qui ne fait l'objet d'aucune définition légale - reste chez un grand nombre d'acteurs de la construction une activité encore difficile à cerner, dont la frontière avec la maîtrise d'œuvre est parfois floue, ce qui, en termes de responsabilité et d'assurance, n'est pas sans poser problème. Il en ressort également un besoin grandissant chez les maîtres d'ouvrage de prestations d'AMO de plus en plus spécialisées, ce qui, ces dernières années, s'est matérialisé par la mise en place dans la nomenclature OPQIBI de

qualifications d'AMO en matière de prise en compte du handicap, de gestion des sites et sols, de restauration de la continuité écologique ou de bioénergies par exemple.

Enfin, les différents intervenants se sont demandés si, notamment, compte tenu du développement des marchés globaux de performance ou des marchés de conception réalisation, mais également de l'emprise programmée des Gafa (Google, Amazon, Facebook, Apple) sur les marchés de construction, caractérisée notamment par l'industrialisation des méthodes de travail, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ne constituerait-t-elle pas l'avenir de l'ingénierie indépendante au détriment de la maîtrise d'œuvre ...

Les actes de cette table ronde, devraient être publiés sur le site [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com) à l'automne prochain. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Nous vous souhaitons un très bel été.

**François GUILLOT,**  
Président de l'OPQIBI

## SOMMAIRE

	PAGE
<b>Actualités</b> .....	2
• Nouvelle qualification IRVE	
• OPQIBI et charte FAIRE	
• OPQIBI et loi ESSOC	
<b>Chiffres &amp; Résultats 2018</b> .....	3-6
<b>Promotion &amp; Communication</b> .....	6-7
• BATIMAT, Congrès UNSFA...	
• ENERJMEETING	
<b>Nouveaux qualifiés, Agenda</b> .....	8



## > Une nouvelle qualification OPQIBI relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)

Le conseil d'administration de l'OPQIBI a validé le 07/02/19 la création d'une nouvelle qualification « **14.26 : Etude de l'alimentation électrique des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)** », dont le contenu est le suivant :

### > Définition :

Cette qualification concerne l'alimentation électrique des IRVE depuis le réseau public de distribution ou depuis une installation privée (armoie électrique ou TGBT, réseau commun d'immeuble résidentiel collectif,...) pour des puissances supérieures à 3,7 kW.

### Qualification préalable exigée :

« 1406 : Étude d'installations électriques complexes »

### > Critères complémentaires spécifiques <sup>1</sup> :

#### • « moyens humains » :

Posséder un spécialiste en courants forts.

#### • « références » :

Pour chaque référence, fournir un bilan de puissance avec optimisation des coûts énergétiques.

Une référence devra comporter une installation de charge supérieure à 50 kW.

<sup>1</sup> en complément des critères généraux du référentiel OPQIBI

## > Un nouvel avantage pour les prestataires qualifiés OPQIBI dans le cadre de la loi ESSOC

En application de l'ordonnance n°2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation (loi ESSOC), tout maître d'ouvrage est autorisé à déroger à certaines règles de construction et à mettre en œuvre une solution d'effet équivalent, sous réserve qu'il apporte la preuve que cette solution parvient à des résultats équivalents à ceux découlant de l'application des règles de droit commun et que les moyens mis en œuvre présentent un caractère innovant.

Le caractère équivalent de la solution proposée doit être attesté par un organisme tiers, indépendant de l'opération. Le décret n° 2019-184 du 11 mars 2019 a précisé la liste des organismes compétents pour la délivrance d'une attestation de solution d'effet équivalent.

Pour les domaines ci-après, sont reconnus compétents les prestataires titulaires d'un certificat de qualification OPQIBI ad hoc :

- aération
- accessibilité du cadre bâti
- performance énergétique et environnementale
- caractéristiques énergétiques et environnementales
- caractéristiques acoustiques
- gestion des matériaux et leur réemploi



## > L'OPQIBI signataire de la charte « ENGAGÉS POUR FAIRE »



Le 4 avril 2019, l'OPQIBI a signé la charte « **ENGAGÉS POUR FAIRE** » - FAIRE, comme Faciliter, accompagner, informer sur la rénovation énergétique.

Cette charte, qui comporte des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics, de l'ADEME et des signataires, s'inscrit dans le cadre du **plan de rénovation énergétique lancé par le Gouvernement** pour diminuer la consommation énergétique du secteur du bâtiment et lutter contre la précarité énergétique.

Afin de favoriser l'accélération des opérations de rénovation énergétique, il a en effet été décidé de mettre en place une communication qui donne envie, et de créer **une signature commune** qui donne confiance aux ménages tout au long du parcours de rénovation des logements.

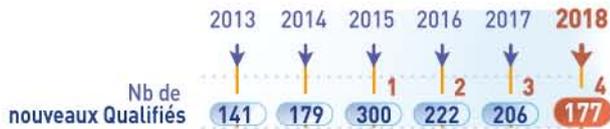
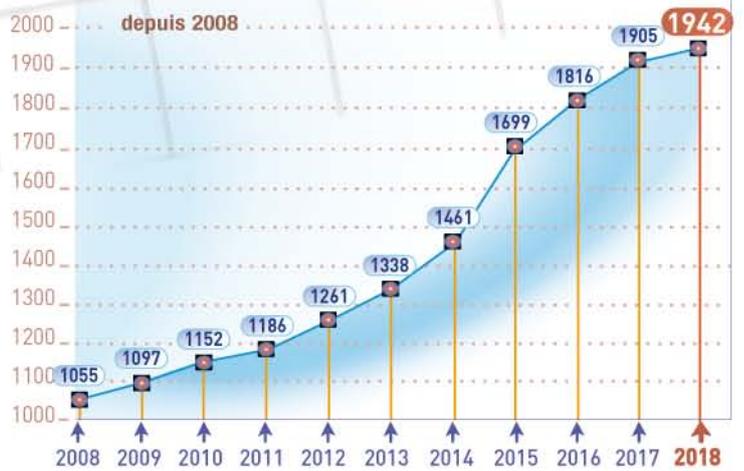
La signature commune « **ENGAGÉ POUR FAIRE** » doit permettre d'identifier les acteurs publics et privés (fédérations professionnelles, organismes de qualification, associations, institutions, industriels...) impliqués dans ce parcours de rénovation en leur permettant d'apposer « **ENGAGÉ POUR FAIRE** » dans leur communication relative à la rénovation énergétique et aux énergies renouvelables dans le bâtiment.

A noter que la charte « FAIRE » traduit l'engagement de ces acteurs et ne se substitue pas aux signes de qualité existants.

Pour tout renseignement complémentaire : <https://www.faire.fr/>

## Evolution du nombre de qualifiés

En 2018, le nombre des qualifiés a continué sa progression - même si le rythme s'est ralenti - puisqu'au 31 décembre on comptait **1942 structures qualifiées** contre 1905 fin 2017, soit une augmentation de +1,9% (177 nouvelles structures ayant été qualifiées et 140 déqualifiées en totalité).



- 1 | Dont 212 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »
- 2 | Dont 130 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »
- 3 | Dont 114 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »
- 4 | Dont 92 étaient concernés par les dispositifs « RGE » et/ou « audit énergétique »

En 2018, les principales raisons « connues » de déqualification « totale » étaient, dans l'ordre, les suivantes : déqualification suite à non-respect des critères ou dossier incomplet, cessation d'activité et fusion/absorption entre structures qualifiées, abandon (manque d'intérêt, coût trop élevé de la qualification).

## Répartition des qualifiés par effectif

Au 31 décembre 2018, l'**effectif « ingénierie » cumulé** des qualifiés s'élevait, quant à lui, à 49 866 personnes, soit un effectif moyen de 25,7 salariés.

Les TPE (< 10 personnes) constituent toujours la très grande majorité des qualifiés OPQIBI (60,3 %).

A noter que 154 qualifiés sont des structures unipersonnelles (7,9 %).

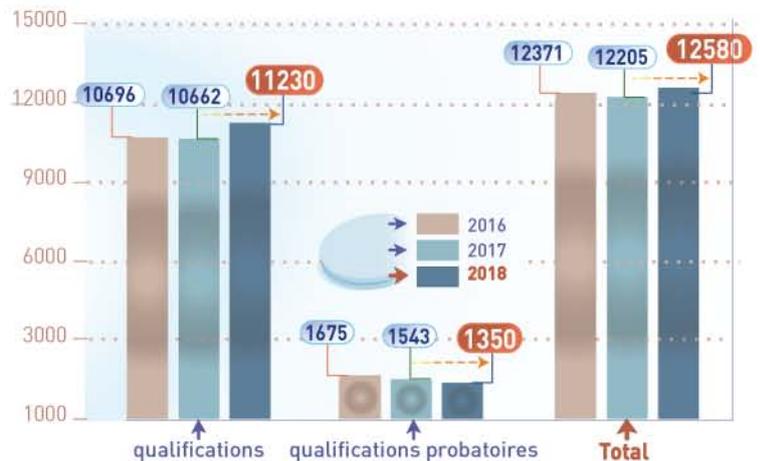


## Nombre de qualifications et qualifications probatoires attribuées

Au 31 décembre 2018, 11 230 qualifications et 1350 qualifications probatoires étaient en cours de validité soit un total de **12 580 (+ 3 %)**.

En 2018, le taux moyen de refus de qualification s'est élevé à **21,4 %**.

A noter que pour les premières demandes, ce taux était de **45 %** (du nombre de qualifications demandées).



## Typologie des nouveaux qualifiés

En 2018, plus de 75 % des 177 nouveaux qualifiés étaient des structures de moins de 10 salariés ; plus de la moitié des structures de moins de 5 salariés.

En 2018, le « nouveau qualifié moyen » a obtenu 1,7 qualification et 1,3 qualification probatoire.



suite page 4 et 5

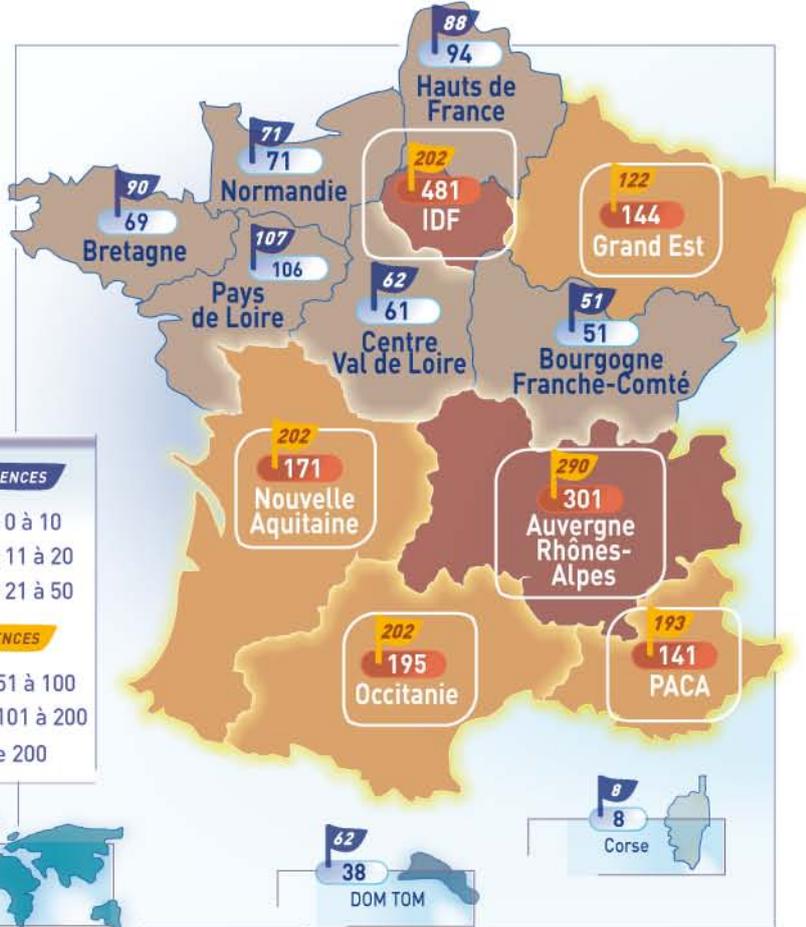
suite de la page 3

## ➤ Répartition des qualifiés par région

Les qualifiés OPQIBI se répartissent sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans les DOM-TOM et à l'étranger. Au 31 décembre 2018, 3 régions françaises se partageaient toujours plus de 50 % des qualifiés : l'Île de France (24,8%, en baisse), Auvergne-Rhône-Alpes (15,5%, en légère hausse) et l'Occitanie (10 %, en légère baisse).

7 régions sur 13 ont vu leur nombre de qualifiés augmenter, 1 a vu ce nombre stagner et 5 ont vu ce nombre diminuer.

Les régions où le nombre de qualifiés (en pourcentage) a le plus augmenté en 2018 sont la Bretagne (+19%), les Pays-de-Loire (+10,4%), Le Grand Est (+9,1%) et les DOM-TOM (+8,6%).



## ➤ Les qualifications OPQIBI relevant des dispositifs « RGE Etudes » et « audits énergétiques réglementaires »

A l'exception des qualifications 1407, 1717 et 0607, toutes les qualifications OPQIBI relevant des dispositifs « RGE Etudes » et audits énergétiques réglementaires ont vu leur nombre de qualifiés augmenter.

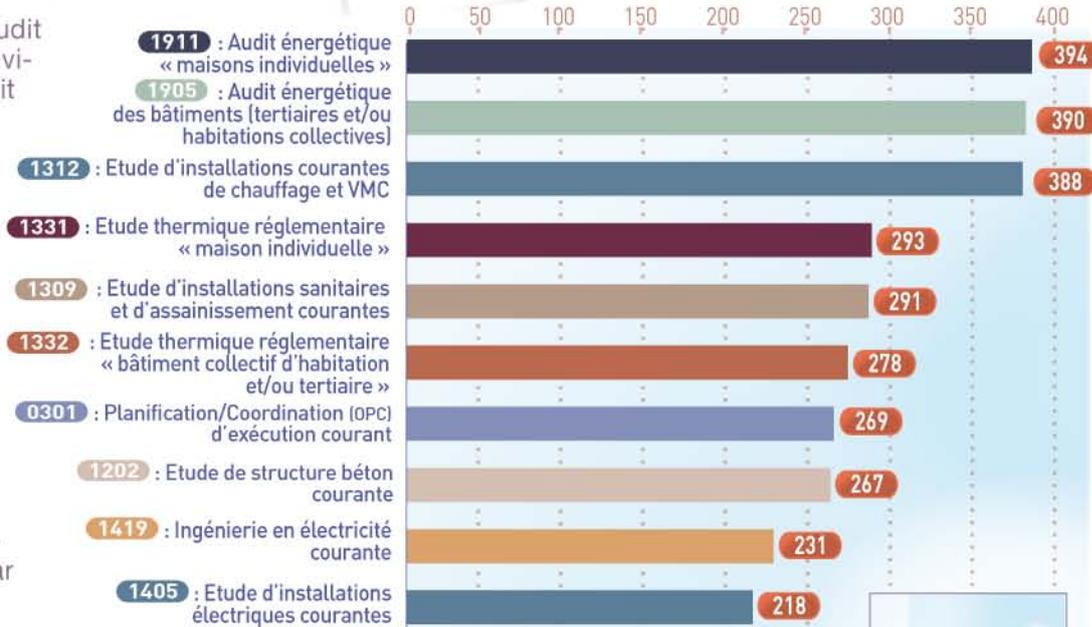




## « Top 10 » des qualifications OPQIBI

Les qualifications « 1911<sup>1</sup> : audit énergétique maisons individuelles » et « 1905 : audit énergétique des bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives », qui relèvent à la fois du dispositif « audit énergétique réglementaire » et du dispositif « RGE Etudes » sont les qualifications les plus attribuées en 2018.

Au total, 4 qualifications réglementaires et/ou « RGE Etudes » (1905, 1911, 1331 et 1332) figurent parmi les 10 qualifications les plus attribuées par l'OPQIBI.



1 | Créée en 2018

## Répartition des qualifiés par rubrique de qualification

Les rubriques ayant le plus de qualifiés fin 2018 étaient les suivantes :

- Performance énergétique (651)
- Génie climatique (385)
- Fondations et structures (353)
- Planification et coordination (353)
- VRD (324)

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	266	Ingénierie générale du bâtiment	53	Développement durable et qualité environnementale	70
Programmation	100	Second œuvre	199	Accessibilité/handicap	18
Management de projet	19	Eclairage	82	Maîtrise des coûts et coût global	160
Planification et coordination	353	Fluides	303	Acoustique	92
Assistance dans le domaine du Loisirs/Culture/Tourisme (LCT)	10	Génie climatique	385	Terrassements	128
VRD	324	Commissionnement	7	Techniques du sol	118
Transports et mobilité	179	Restauration collective et commerciale	31	Fondations et structures	353
Aménagements et ouvrages hydrauliques, maritimes et fluviaux	41	Déconstruction/réhabilitation	111	Courants forts	308
Ouvrages d'art	49	Evaluation environnementale	71	Courants faibles	244
Ouvrages de stockage	27	Biodiversité et génie écologique	75	Sûreté	74
		Pollutions, qualité de l'environnement et santé	161	Incendie	281
		Prévention des risques naturels	26	Installations intérieures de transport et manutention	54
		Effets de serre et changements climatiques	13	Performance énergétique	651
		Gestion et traitement des eaux	106	Energies renouvelables	239
		Gestion et traitement des déchets	38	Energies conventionnelles	41

- Assistance générale et coordination
- Prestations spécifiques au domaine des infrastructures
- Prestations spécifiques au domaine du bâtiment

- Environnement
- Prestations communes de la construction (bâtiment et infrastructures)
- Production et maîtrise de l'énergie

## Résultats comptables 2018

Les produits de l'OPQIBI se sont élevés en 2018 à 1725,3 k€ soit une légère baisse de - 0,84 % par rapport à 2017.

Le montant des charges, quant à lui, a été de 1719,3 k€ soit une régression de - 0,63 %.

Il est à noter que l'OPQIBI a consacré 11 % de ses dépenses aux actions de communication et de promotion des qualifications et des qualifiés, notamment en direction des maîtres d'ouvrage et des donneurs d'ordre (190,2 k€).

Le résultat net comptable fait donc apparaître un bénéfice de **6 k€**.

En moyenne, sur la base des chiffres 2018, le montant versé à l'OPQIBI (pour 6,5 qualifications environ) revient à **888,5 Euros HT par an et par qualifié**.

## Répartition des charges de l'OPQIBI en 2018



## PRODUITS

• Ventes de dossiers Postulant	20300,00 €
• Facturation Frais d'instruction (1 <sup>ères</sup> demandes et renouvellements)	646000,00 €
• Facturation Frais d'utilisation de la marque OPQIBI	500000,00 €
• Facturation Frais de contrôle annuel	496000,00 €
• Facturations diverses	3584,00 €

**Total produits d'exploitation : 1665884,00 €**

• Autres produits (cotisations, produits financiers, produits exceptionnels ...)	59476,00 €
--	------------

**Total produits : 1725360,00 €**

## CHARGES

• Salaires, traitement et charges sociales (9,5 etp)	620196,00 €
• Communication et promotion	190284,00 €
• Frais de déplacement du personnel bénévole (instructeurs et membres des comités, ...)	177350,00 €
• Loyer bureaux	108514,00 €
• Autres achats et charges	564129,00 €
• Impôts, taxes et versements assimilés	8777,00 €
• Dotations aux amortissements et provisions	50109,00 €

**Total charges : 1719359,00 €**

**RÉSULTAT NET COMPTABLE : 6001,00 €**

## PROMOTION & COMMUNICATION

### L'OPQIBI à BATIMAT 2019

L'OPQIBI disposera une nouvelle fois d'un stand à BATIMAT (Mondial du Bâtiment) qui se tiendra cette année du 4 au 8 novembre à Paris Nord Villepinte (stand OPQIBI : Hall 6, Allée L, n° 041).

De plus, il y organisera le 4 novembre de 14h à 17h **une conférence officielle** sur le thème « *Etudes ACV, Expérimentation E+C-, RE 2020 : quels enjeux et quels défis pour engager le bâtiment et les acteurs de la construction dans la démarche bas carbone ?* ».

\* Plus d'informations :

[www.batimat.com](http://www.batimat.com)



### L'OPQIBI au 50<sup>ème</sup> Congrès de l'UNSFA à Strasbourg



Afin de promouvoir ses qualifications auprès des architectes, l'OPQIBI sera présent au 50<sup>ème</sup> Congrès de l'UNSFA les 24, 25 et 26 octobre au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg.

Il y disposera d'un stand sur un espace commun dédié aux organismes de qualification.

\* Plus d'informations :

[www.congresdesarchis.com](http://www.congresdesarchis.com)

# ENERj MEETING

NANTES 2019

Pays de Loire - Bretagne

JOURNÉE DE L'EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUE ET  
ENVIRONNEMENTALE  
DU BÂTIMENT

Sous le haut patronage de  
Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République

## REGLEMENTATIONS ET TENDANCES POUR 2020

ESPACE TITAN  
NANTES  
10 OCTOBRE 2019



RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE RE 2020  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT  
RETOURS D'EXPÉRIENCE



Conférences, innovations  
& networking



Inscrivez-vous sur  
[nantes.enerj-meeting.com](http://nantes.enerj-meeting.com)



 [ **batiactu** ]

 MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

 MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

**CSTB**  
le futur en construction

 ADEME  
Agence de l'Environnement  
et de la Gestion Énergétique

 PLAN BÂTIMENT  
DURABLE

 NOVABUIL  
L'ÉCOCONSTRUCTION EST NOTRE AVENIR



## > Nouvelles structures qualifiées

Aux sessions des comités de **décembre 2018, février 2019 et avril 2019, 91 nouvelles structures** ont été qualifiées.

Raison sociale	Dép <sup>1</sup>	N° de Certificat
TCHENGANG PASCAL	77	18 02 3781
AUDIT RENOV ENERGIE	49	18 12 3782
PHILAE	69	18 06 3783
ITES	86	18 08 3784
ICOFUIDES MAISON	35	18 06 3785
ENRJ CONSEIL	14	18 02 3786
BUREAU 7	34	19 02 3757
PSISOLE	33	19 02 3758
B2ISE (BUREAU D'INGÉNIÉRIE INFRASTRUCTURE SUPERSTRUCTURE ENVIRONNEMENTALE)	59	19 02 3759
AIDA	75	19 02 3760
ASSOCIATION CAMEL	54	19 02 3761
LOGIBAT	30	19 02 3762
ASSIST ENR	69	19 02 3763
LEMON ENERGY	91	19 02 3764
EMR-ENERGETIQUE	75	19 02 3765
PREVENBAT	31	19 02 3766
AREHA ENR	14	19 02 3767
CABESTAN	38	19 02 3768
PLUME-ECI	67	19 02 3769
NBC	97	19 02 3770
AERIUS	56	19 02 3771
AIC	34	19 02 3772
TSA 24	24	19 02 3773
ELISE	85	19 02 3774
GLOBAL NRGYS CONSEIL	44	19 02 3775
GLI	69	19 02 3776
ANYWATT EXPERTISE	44	19 02 3777
SOL ING	31	19 02 3778
CIBAT INGENIERIE	42	19 02 3779
ATELIER D'ARCHITECTURE THOMAS JOULIE	26	19 02 3780
BIE CONCEPTION	22	19 04 3788
CHANGES PARTNERS	76	19 04 3789

Raison sociale	Dép <sup>1</sup>	N° de Certificat
CUISINE INGENIERIE	38	19 04 3790
CEG	92	19 04 3791
VIA INFRASTRUCTURE	33	19 04 3792
KALEGOS	44	19 04 3793
BIEE	65	19 04 3794
ACCENTA	91	19 04 3795
A2BE (AQUITAINE BBIO ENERGIE)	40	19 04 3796
BOUTANG PHILIPPE	33	19 04 3797
SOTEC	54	19 04 3798
OBIOSE INGENIERIE	29	19 04 3799
ENERGIE CONCEPT	33	19 04 3800
SPC ACOUSTIQUE	57	19 04 3801
BETEK INGENIERIE	98	19 04 3802
ICEGEM	76	19 04 3803
SATEL	40	19 04 3804
ECR ENVIRONNEMENT CENTRE EST	40	19 04 3805
RIMBAULT XAVIER (ECOLOGIS CONSEIL)	44	19 04 3806
BATISERF INGENIERIE	38	19 04 3807
ALASSA ENERGIE	44	19 04 3808
FOREXI	44	19 04 3809
CREAHOME	61	19 04 3810
OEVI INGENIERIE	83	19 04 3811
NRGYS	44	19 04 3812
GRAVIWATER	06	19 04 3813
ECR ENVIRONNEMENT NORD OUEST	14	19 04 3814
BORDEAUX METROPOLE ENERGIES	33	19 04 3815
CANBERRA PATRIMOINE	75	19 04 3816
GREEN ECO HABITAT	29	19 04 3817
E6	33	19 04 3818
ACTASOURCE	13	19 04 3819
E02	92	19 04 3820
CINEA	94	19 04 3821
KAIROUS INGENIERIE	38	19 04 3822

Raison sociale	Dép <sup>1</sup>	N° de Certificat
ATELIER D'ETUDES THERMIQUE 7D	45	19 04 3823
ECHO-ACOUSTIQUE	42	19 04 3824
HYGEO EAU ET ENVIRONNEMENT	86	19 04 3825
C.E.D.N.	76	19 06 3826
START INGENIERIE	75	19 06 3827
ENEBAT THERMIQUE	90	19 06 3828
AGRITHERMIC	73	19 06 3829
ENERGY SOLUTION	34	19 06 3830
SOLAR SEYNE	13	19 06 3831
PERENNE	45	19 06 3832
COSSATURE	92	19 06 3833
CESD BATIMENT	94	19 06 3834
BUREAU D'ETUDES BRUNEL	43	19 06 3835
OPERADIAG	94	19 06 3836
PHREALOG	33	19 06 3837
SINETIC	20	19 06 3838
CMA ELECTRIC	84	19 06 3839
CETEAM	69	19 06 3840
INTEGRALE ING	42	19 06 3841
THEL ETB	69	19 06 3842
DELTA FLUIDES	14	19 06 3843
SOLINGEO	82	19 06 3844
SPIE FACILITIES	93	19 06 3845
APSYS SANTE	75	19 06 3846
ACAPA	77	19 06 3847

## AGENDA

- Conseil d'administration
  - 7 novembre 2019
- Comités de qualification
  - du 24 septembre au 9 octobre 2019
  - du 26 novembre au 11 décembre 2019

## > Nous contacter

[www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)

**OPQIBI**  
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

104, rue Réaumur - 75002 Paris  
Tél. : 01 55 34 96 30 - Fax. 01 42 36 51 90  
E-mail : [opqibi@opqibi.com](mailto:opqibi@opqibi.com)  
#opqibi

**OPQIBI INFO**  
L'Organisme de Qualification de l'Ingénierie

Directeur de la publication : François GUILLOT  
Rédaction : Stéphane MOUCHOT  
Réalisation : Atrium graphism'